

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE  
DE MEYRARGUES



**Séance du jeudi 10 avril 2025**  
**à 19h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Meyrargues s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

CONSEILLERS MUNICIPAUX :		
Effectif légal	En exercice	Avant pris part à la délibération
27	27	26

Secrétaire de séance :		Sandra THOMANN.
Conseillers municipaux présents :	20	Fabrice POUSSARDIN, Philippe GREGOIRE, Sandra THOMANN, Jean-Michel MOREAU, Sandrine HALBEDEL, Eric GIANNERINI, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Gérard MORFIN, Andrée LALAUZE, Brigitte DAILCROIX, Gilles DURAND, Pierre BERTRAND, Béatrice MICHEL, Peggy MAGNETTO, Louis BURLE, Dominique GIRAUD, Stéphane DEPAUX, Gilbert BOUGI, Philippe NAHON, Sabrina SMATI.
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	6	Daniel BARBIER (à Brigitte DAILCROIX), Mireille JOUVE (à André LALAUZE), Frédéric BLANC (à Gilles DURAND), Emilie KACHKACH (à Maria-Isabel ROSADO MARCHENA), Audrey REMEDIOS BRUN (à Stéphane DEPAUX), Dominique GIRAUD-CLAUDE (à Gilbert BOUGI).
Conseillers municipaux absents sans pouvoir :	1	David FRUTTERO.

**Délibération n°** D2025-19FS

**Objet :** BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE  
EXERCICE 2025 - AFFECTATION DU  
RÉSULTAT 2024.

**Exposé des motifs :**

Le virement à la section d'investissement ou autofinancement inscrit au budget primitif et complété ou non lors du budget supplémentaire et des décisions modificatives, n'est pas réalisé budgétairement dans l'exercice en cours mais voté, sous le vocable « réserves », après l'approbation du compte administratif et constatation du résultat.

Il est rappelé que le compte administratif 2024 pour ce budget présente, après reprise des résultats constatés en 2023, le résultat de clôture en sections de fonctionnement et d'investissement suivant :

BUDGET PRINCIPAL : RÉSULTAT DE CLÔTURE - EXERCICE 2024						
	Résultat clôture exercice 2023	Part excédent Fonctionnement 2023 affecté en Investissement BP 2024 (c/ 1068)	Résultat exercice 2024			Résultat de clôture exercice 2024
			Dépenses	Recettes	Total	
FONCTIONNEMENT (c/002)	332 665,87 €	103 665,87 €	4 403 710,70 €	4 345 247,52 €	-58 463,18 €	170 536,82 €
INVESTISSEMENT (c/001)	657 679,79 €		1 373 540,97 €	1 977 658,24 €	604 117,27 €	1 261 797,06 €
<b>TOTAL SECTIONS</b>	<b>990 345,66 €</b>	<b>103 665,87 €</b>	<b>5 777 251,67 €</b>	<b>6 322 905,76 €</b>	<b>645 654,09 €</b>	<b>1 432 333,88 €</b>

L'équilibre de la section d'Investissement et le calcul de l'affectation des résultats sont déterminés avec la prise en compte des **restes à réaliser de l'exercice 2024 en section d'Investissement** qui s'élèvent à :

Restes à réaliser Investissement 2024	
RAR Dépenses	728 833,21 €
RAR Recettes	1 001 262,00 €
Solde = RAR R I - RAR D I	272 428,79 €

### Visas :

Où l'exposé des motifs rapporté ;  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu le débat d'orientations budgétaires présenté au conseil municipal au vu de la délibération n°D2025-16FS du 20 mars 2025 ;  
 Vu le compte de gestion 2024 du comptable public approuvé par délibération n°D2025-11FS du 20 mars 2025 ;  
 Vu le vote du compte administratif 2024 adopté par délibération n°D2025-12FS en date du 20 mars 2025 ;  
 À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

### Le Conseil Municipal décide de :

**Article 1 :** AFFECTER le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2024		
Excédent F 2024  <b>170 536,82 €</b>	Part excédent F affecté en I <b>R 1068 :</b>	<b>100 000,00 €</b>
	Part excédent F affecté en F <b>R 002 :</b>	<b>70 536,82 €</b>
	Excédent I reporté en I <b>R 001 :</b>	<b>1 261 797,06 €</b>

**Article 2 :** DIRE que Monsieur le Maire transmettra la présente à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, au titre du contrôle de légalité, ainsi qu'à Monsieur le chef du service de gestion comptable d'Aix-en-Provence, en tant que pièce justificative.

REÇU EN PREFECTURE  
 le 14/04/2025  
 Application agréée E.legalite.com

Pour (présents et pouvoirs)	20	POUSSARDIN Fabrice GRÉGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Éric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard LALAUZE Andrée DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVE Mireille BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis GIRAUD Dominique KACHKACH Émilie
Contre (présents et pouvoirs)	6	DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina
Abstentions (présents et pouvoirs)		

**La Secrétaire de séance**  
**Sandra THOMANN**



**Le Maire**  
**Fabrice POUSSARDIN**




*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.*

**Acte rendu exécutoire**

après publication sur le site internet de la commune  
(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-deliberation/>) le

après transmission au délégué du représentant de l'État dans l'arrondissement

**25 Avril 2025**

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2025

Application agréée E-legalite.com